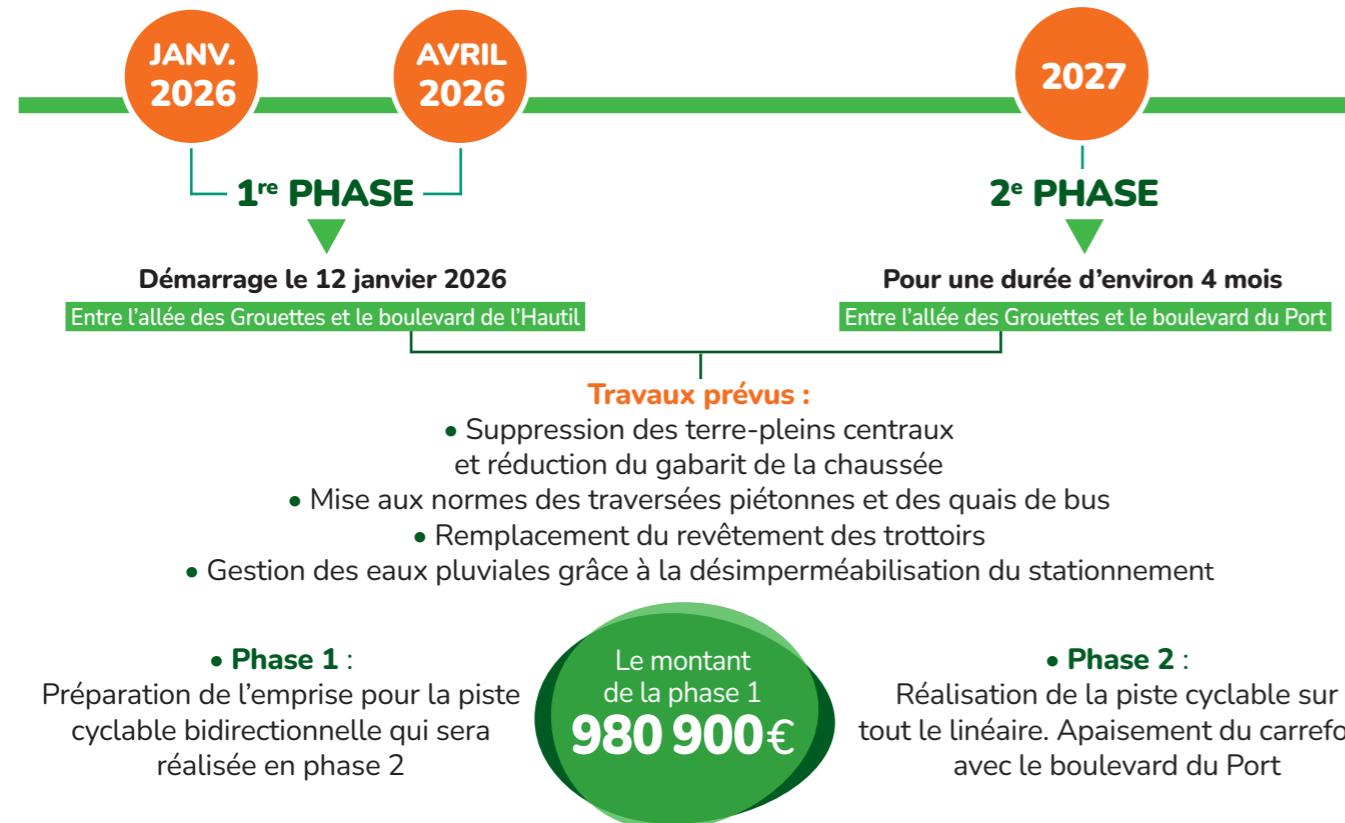


LES TRAVAUX EN PRATIQUE : CE QU'IL FAUT SAVOIR

Un chantier organisé en plusieurs étapes



Des impacts maîtrisés pendant les travaux



➔ **La circulation** sera mise en sens unique dans le sens Hautil -> Port pendant tout le chantier de la phase 1. Les accès aux rues du Prieuré et de l'Abbaye seront ponctuellement impossibles depuis et vers l'avenue des Grouettes (accès depuis et par l'avenue du Parc).

➔ **La programmation des feux tricolores** pourra être ajustée au besoin pour fluidifier le trafic routier aux abords du chantier.

L'avancement pourra varier légèrement en fonction des aléas rencontrés.



INFOS TRAVAUX

AVENUE DES GROUETTES
DÉMARRAGE LE LUNDI 12 JANVIER 2026



L'avenue des Grouettes se réinvente

L'avenue des Grouettes est un axe très emprunté au quotidien, dont les usages ont évolué au fil du temps. Dans la continuité des échanges engagés avec les habitants, une visite en marchant a été organisée le 15 novembre 2025, en présence de plusieurs riverains de l'avenue. Cette démarche a permis de confronter les constats partagés lors des précédentes rencontres aux réalités du terrain, d'affiner l'analyse des situations rencontrées et de préciser les besoins. Ces contributions ont nourri le projet d'aménagement dont les travaux vont donc débuter le lundi 12 janvier prochain.



Objectifs :

- sécuriser les déplacements à pied,
- améliorer les cheminement piétons et cyclables,
- préserver l'environnement végétal,
- réduire les vitesses et les traversées dangereuses,
- rendre l'avenue plus agréable à vivre au quotidien.

LES GRANDES ORIENTATIONS

- Réduction de la taille de la chaussée pour modérer la vitesse
- Mise aux normes des traversées piétonnes
- Élargissement des trottoirs pour plus de confort
- Transformation des places de stationnement pour mieux laisser passer l'eau
- Installation d'une piste cyclable entre boulevard de l'Hautil et boulevard du Port (en phase 2)
- Rénovation de l'éclairage public (en phase 2)

DEMAIN, UNE AVENUE PLUS SÛRE ET PLUS AGRÉABLE

Mobilité et sécurité

Des traversées piétonnes sécurisées :

- Traversées raccourcies
- Meilleure visibilité (retrait de certains masques visuels, dont jardinières)
- Éclairage renforcé aux passages piétons aux carrefours avec la rue du Prieuré et la rue de l'Abbaye
- Réduction de chaussée à 6 m de large pour réduire les vitesses

Des cheminements piétons accessibles :

- Suppression des dalles de béton instables sur les trottoirs de l'avenue
- Nouveau revêtement en enrobé rouge
- Largeur de 2 m minimum recherchée
- Mise en accessibilité des quais bus (normes PMR : Personnes à Mobilité Réduite)

Une surveillance renforcée pour plus de tranquillité

La Ville étudie l'installation de caméras de vidéoprotection à chaque extrémité de l'avenue, afin de renforcer la sécurité des déplacements et de prévenir les comportements dangereux.

Leur implantation sera confirmée une fois les études techniques finalisées.

Une modification du stationnement

Le stationnement sera repensé, avec une réduction de 4 places afin d'améliorer la sécurité des piétons et le confort des riverains.



Aménagements cyclables

L'avenue sera connectée aux pistes du boulevard de l'Hautil et du boulevard du Port.

- Création d'une piste cyclable continue en phase 2
- Sécurisation des traversées vélo
- Intégration de l'itinéraire cyclable dans le réseau d'agglomération

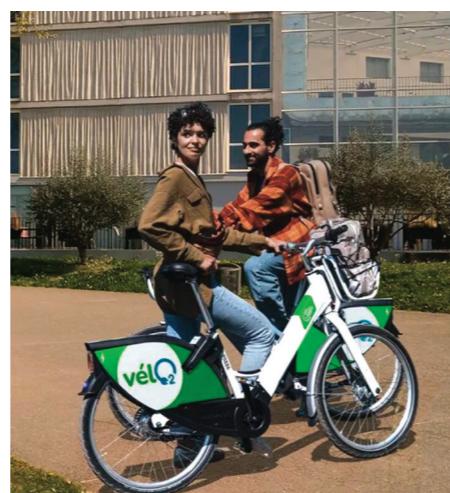


Transports en commun

- Mise aux normes des quais (hauteur, largeur, revêtements)
- Étude pour remplacer les poteaux par de véritables abris voyageurs
- Maintien de la circulation des bus pendant les travaux, mais la desserte de l'arrêt « Grouettes » ne sera pas assurée

Transition écologique & cadre de vie

- Conservation des arbres
- Meilleure infiltration des eaux pluviales grâce à des stationnements perméables
- Reprise complète de l'éclairage public (phase 2)



LES RÉPONSES À VOS INTERROGATIONS

Réponses aux questions majoritairement exprimées lors de la visite en marchant du 15 novembre 2025.
La liste est non exhaustive.

↪ La limitation à 30km/h peut-elle se généraliser sur toute l'avenue ?

À l'issue de la phase 1, une limitation à 30 km/h sera effectuée sur la section réaménagée, entre la rue du Prieuré et le boulevard de l'Hautil.
À l'issue de la phase 2, une limitation à 30 km/h est prévue sur toute l'avenue des Grouettes.

↪ Les GPS (Waze, etc.) risquent-ils de modifier les flux ?

Les nouvelles limitations et interdictions seront transmises aux opérateurs pour limiter les contournements indésirables.

↪ Pourquoi envisager un trottoir traversant ?

Ce dispositif donne la priorité aux piétons et améliore la sécurité. Il est retenu sur certains carrefours, sous réserve de faisabilité locale.

↪ L'aménagement d'un plateau sur le carrefour de la rue du Prieuré est-il envisagé ?

Oui, le choix a été fait de construire un plateau ralentisseur, plus adapté que des coussins berlinois car il permet de ralentir efficacement les véhicules, tout en offrant un meilleur confort de circulation.

↪ Est-il possible de mettre aux normes la place PMR existante, en conservant son emplacement actuel ?

Cela semble compliqué en première approche du fait que la place PMR doit avoir une largeur de 3,30 m pour être aux normes. Le sujet sera étudié dans le cadre des études de la phase 2.

↪ Y aura-t-il de la vidéoprotection ?

Oui, une implantation de caméras est étudiée sur l'avenue.



Pour accéder au compte-rendu complet de la visite en marchant du 15 novembre et à l'intégralité des questions/réponses, flashez ce QR Code

